



PROCES VERBAL

DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 AVRIL 2023

Présents : Monsieur LIOT Gérard, Madame COUSSAUD Béatrice, Monsieur CHAMBRE Damien, Madame BIZE Aurélie, Madame DUPUY Marine, Madame KERJEAN Madeleine, Monsieur LEHEMBRE Pierre-Yves, Madame LIOT Régine

Absent(s) :

Excusé(s) : Madame AUPY Jocelyne, Monsieur LAMACHE Christophe, Monsieur LEGRAND Xavier

Pouvoirs : Madame AUPY Jocelyne a donné pouvoir à Madame BIZE Aurélie

Désignation de la secrétaire de séance

Secrétaire de Séance : Monsieur CHAMBRE Damien

Approbation du PV du Conseil Municipal du 27.03.2023

Décisions du Maire prises par délégations :

28/03/2023 Acceptation de la décision de démission de M. VIGIER Valérian du Conseil Municipal selon lettre de démission du 27 mars 2023.

Délibération D_2023_4_1 : Vote du BP 2023

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal l'état récapitulatif annuel des indemnités des élus 2022 établi en application de l'article L.2123-24-1-1 du CGCT en annexe.

Monsieur le Maire souligne que la réduction des indemnités décidée par les élus a permis d'économiser la somme de 7 770 €.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet du Budget Primitif pour l'année 2023 qui s'établit, après affectation des résultats et des restes à réaliser comme suit :

- Section de fonctionnement en recette et en dépense : 620 852,00 €
- Section d'investissement en recette et en dépense : 492 795,81 €

Le Conseil après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Décide d'approuver le Budget Primitif de 2023 pour la section de fonctionnement qui s'équilibre en dépense et en recette, après reprise des résultats à 620 852,00 € et pour la section d'investissement qui s'équilibre en dépense et recette après reprise des résultats et des restes à réaliser à 492 795,81 €.
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à cet effet.

Délibération D_2023_4_2 : Vote des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2023

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil municipal les bases d'imposition pour l'année 2023 et propose d'adopter les taux suivants :

- Taxe foncière (bâti) : 43,89 %
- Taxe foncière (non bâti) : 64,38 %
- Taxe d'habitation (résidences secondaires) : 16,11 %
- Cotisation Foncière des Entreprises : 21,57 %

Le Conseil après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Décide de fixer les taux de 2023, comme suit :

Taxe foncière (bâti) : 43.89 %

Taxe foncière (non bâti) : 64,38 %

Taxe d'habitation (résidences secondaires) : 16,11 %

Cotisation Foncière des Entreprises : 21,57 %

Délibération D_2023_4_3 : Election d'un délégué suppléant à l'ATD 16 en remplacement de M. VIGIER Valérian démissionnaire

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que suite à la démission de M. VIGIER Valérian il est nécessaire de procéder à l'élection d'un nouveau délégué à l'ATD 16.

Monsieur Damien CHAMBRE se porte candidat à ce poste.

Monsieur le Maire fait procéder au vote.

Après dépouillement Monsieur Damien CHAMBRE obtient 10 voix, il est donc élu à l'unanimité délégué à l'ATD 16.

Délibération D_2023_4_4 : Election d'un délégué titulaire au Secteur Intercommunal d'Energies de Hiersac-St Amant de Boixe en remplacement de M. VIGIER Valérian démissionnaire

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que suite à la démission de M. VIGIER Valérian il est nécessaire de procéder à l'élection d'un nouveau délégué au Secteur Intercommunal d'Energies de Hiersac - St Amant de Boixe.

Monsieur Gérard LIOT se porte candidat à ce poste.

Monsieur le Maire fait procéder au vote.

Après dépouillement Monsieur Gérard LIOT obtient 10 voix, il est donc élu à l'unanimité délégué au Secteur Intercommunal d'Energies de Hiersac - St Amant de Boixe.

Précisions budgétaires:

Monsieur le Maire précise qu'en section d'investissement sur l'opération 45 en complément des restes à réaliser il a été prévu :

	INV 2023	RAR 2022
Aménagement de la voirie rue du Chalet	1 500 €	
Restaurant scolaire : armoire inox+ cellule de refroidissement + 1 table+ congélateur	7 500 €	0
Vidéoprojecteur salle du Conseil	660 €	
Acquisition parcelle voie douce, frais de géomètre et travaux	4 000 €	
Acquisition film opaque SDF	550 €	
Régularisation parcelle Ravaud en frais partagés CD16	500 €	
Remplacement sky dome et vitres Salle des Fêtes	5 950 €	2 210 €
Acquisition trirflashs véhicules communaux	350 €	
Acquisition de 2 pompes à chaleur bâtiments communaux	4 900 €	
Forage puisard école	1 000 €	
Etétagage Arbres Ravaud	1 920 €	1 440 €
Rénovation muret	1 200 €	
Acquisition tondeuse autoportée et tronçonneuse électrique	7 300 €	

Monsieur le Maire souligne que la CAF prévisionnelle est de 209 000 € soit un désendettement de la commune en un peu plus de 2 ans.

Le Conseil Départemental de la Charente nous a informés ce jour de son accord pour une subvention de 50 % des travaux de la Halte Couverte. Cette recette n'a pas été inscrite au budget et fera l'objet d'une délibération modificative.

Concernant la possibilité d'acquérir un véhicule électrique subventionné à 80 % du HT par la Région Nouvelle Aquitaine sur des crédits européens, notre dossier a été validé mais la commission de validation définitive ne se réunira qu'en fin 2023. Au regard des délais d'approvisionnement (10 à 12 mois) cette dépense ne pourra se faire qu'en 2024.

Pour l'opération 50 « Résidence Séniors » nous sommes en attente des analyses de nos partenaires financiers pour connaître le montant des aides possibles. Un classement en logement PLS nous permettra d'obtenir des aides de l'Etat au titre de la DETR/DSIL et des aides du Conseil Départemental de la Charente.

L'ordre du jour étant épuisé et aucune question n'étant posée Monsieur le Maire clos la séance du Conseil Municipal à 20h15.

Signature de la secrétaire de séance

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'H. L.', with a stylized flourish at the end.

Signature du Maire

A handwritten signature in black ink, consisting of a large loop followed by a horizontal line and a small hook at the end.